

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CCAS**

Numéro SIRET : 26770213200015

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FONTAINEBLEAU AVON**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET CCAS BOIS LE ROI**

**ANNEE 2019**





# SOMMAIRE

## I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

## II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.24	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.25	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.26	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.28	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)





<b>Code INSEE</b> 77037	<b>CCAS</b> <b>BUDGET CCAS BOIS LE ROI</b>	<b>BP</b> <b>2019</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,10%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,64%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,39%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

⚠ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.







## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>144 492,03</b>	<b>129 000,00</b>

+

+

+

<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>P</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
<b>O</b>			<b>15 492,03</b>
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>144 492,03</b>	<b>144 492,03</b>
--	-------------------	-------------------

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>500,00</b>	<b>6 923,74</b>

+

+

+

<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>P</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
<b>O</b>		<b>6 423,74</b>	
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
---	-----------------	-----------------

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>151 415,77</b>	<b>151 415,77</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 481,00	0,00	50 400,00	50 400,00	50 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 100,00	0,00	64 800,00	64 800,00	64 800,00
65	Autres charges de gestion courante	27 912,78	0,00	22 368,29	22 368,29	22 368,29
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>102 493,78</b>	<b>0,00</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>102 493,78</b>	<b>0,00</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 798,57		3 723,74	3 723,74	3 723,74
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	3 087,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 885,57</b>		<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>110 379,35</b>	<b>0,00</b>	<b>144 492,03</b>	<b>144 492,03</b>	<b>144 492,03</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

144 492,03

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	21 000,00	0,00	30 200,00	30 200,00	30 200,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	60 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
75	Autres produits de gestion courante	550,00	0,00	800,00	800,00	800,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>81 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>81 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

15 492,03

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

144 492,03

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

6 923,74

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.





## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

6 423,74

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 923,74

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	4 798,57		3 723,74	3 723,74	3 723,74
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 087,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 885,57</b>		<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 679,57</b>	<b>0,00</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 923,74

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

6 923,74

<b>CCAS - 77 - BUDGET CCAS BOIS LE ROI</b>	<b>BP 2019</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 400,00		50 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 800,00		64 800,00
65	Autres charges de gestion courante	22 368,29		22 368,29
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	3 200,00	3 200,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 723,74	3 723,74
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>137 568,29</b>	<b>6 923,74</b>	<b>144 492,03</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

144 492,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	500,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

6 423,74

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 923,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 200,00		30 200,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	98 000,00		98 000,00
75	Autres produits de gestion courante	800,00	0,00	800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>129 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 15 492,03

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 144 492,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		3 200,00	3 200,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 723,74	3 723,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 923,74

(1) Y compris: les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>29 481,00</b>	<b>50 400,00</b>	<b>50 400,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	15 500,00	23 000,00	23 000,00
6064	Fournitures administratives		150,00	150,00
6135	Locations mobilières	1 121,00	750,00	750,00
61551	Matériel roulant		100,00	100,00
6161	Assurance multirisques		0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	130,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	230,00	350,00	350,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 500,00	12 000,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6257	Réceptions	3 900,00	11 500,00	11 500,00
6262	Frais de télécommunications		500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	100,00	250,00	250,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>45 100,00</b>	<b>64 800,00</b>	<b>64 800,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 300,00	3 800,00	3 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30,00	40,00	40,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	200,00	260,00	260,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	70,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	21 000,00	29 500,00	29 500,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	540,00	1 300,00	1 300,00
64118	Autres indemnités	5 200,00	9 400,00	9 400,00
64131	Rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 200,00	5 100,00	5 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 180,00	9 700,00	9 700,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	100,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 050,00	2 100,00	2 100,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 230,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		2 000,00	2 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>27 912,78</b>	<b>22 368,29</b>	<b>22 368,29</b>
6541	Créances admises en non-valeur	10,00	2 000,00	2 000,00
6562	Aides	22 902,78	15 368,29	15 368,29
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>102 493,78</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>102 493,78</b>	<b>137 568,29</b>	<b>137 568,29</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 798,57</b>	<b>3 723,74</b>	<b>3 723,74</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>3 087,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>3 200,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:</b>	<b>3 087,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>3 200,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 885,57</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 885,57</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>110 379,35</b>	<b>144 492,03</b>	<b>144 492,03</b>

<b>CCAS - 77 - BUDGET CCAS BOIS LE ROI</b>	<b>BP 2019</b>
--	----------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>144 492,03</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 000,00	30 200,00	30 200,00
706	Prestations de services	21 000,00	30 200,00	30 200,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	60 000,00	98 000,00	98 000,00
7474	Communes	60 000,00	98 000,00	98 000,00
75	Autres produits de gestion courante	550,00	800,00	800,00
758	Produits divers de gestion courante	550,00	800,00	800,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>81 550,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>81 550,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>81 550,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>15 492,03</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>144 492,03</b>
--	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 000,00	500,00	500,00
2184	Mobilier	1 000,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>1 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>6 423,74</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 923,74</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 794,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	1 794,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 798,57	3 723,74	3 723,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	3 087,00	3 200,00	3 200,00
28182	Matériel de transport	707,00	800,00	800,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 380,00	2 400,00	2 400,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 885,57</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>7 885,57</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>9 679,57</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 923,74</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

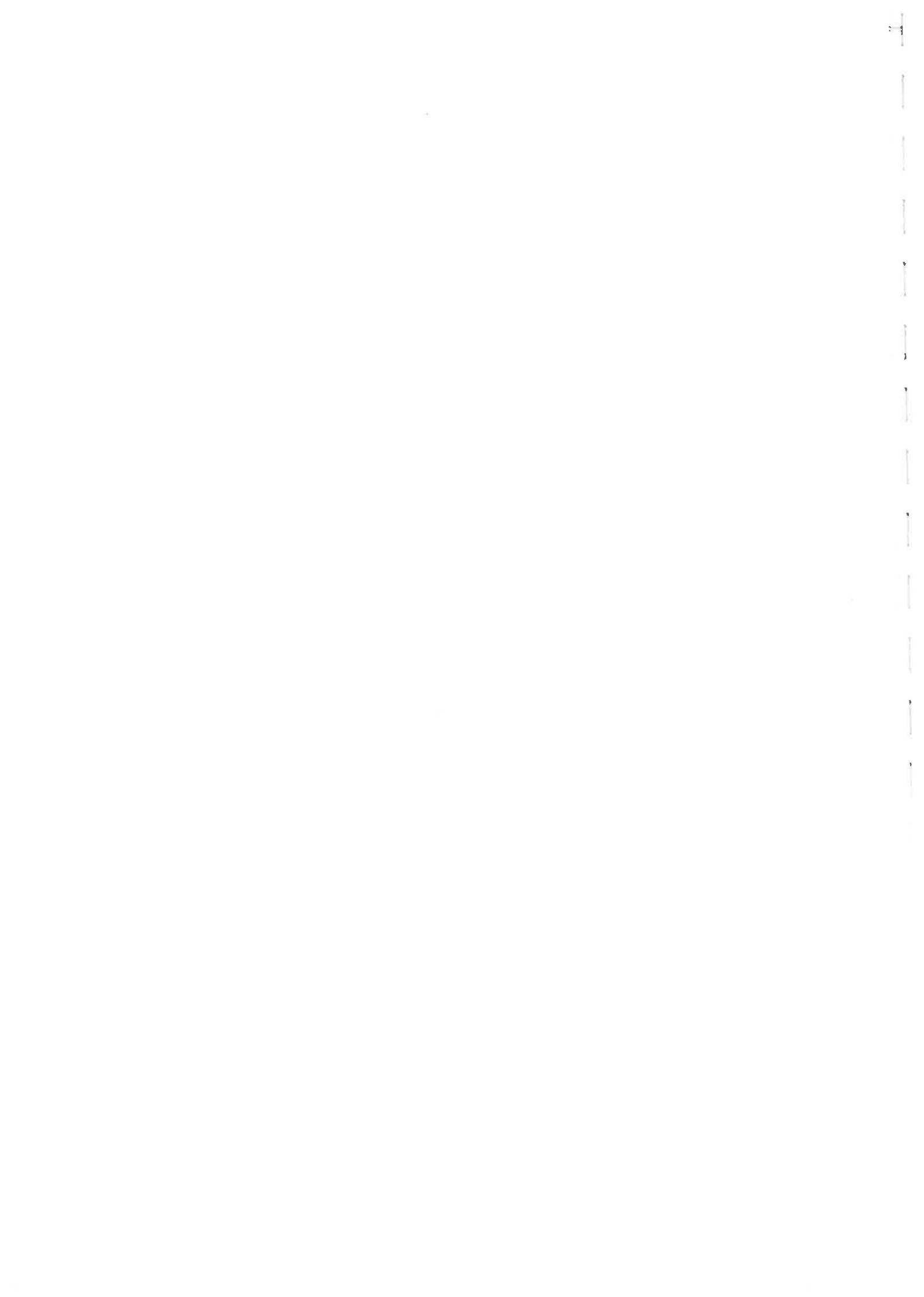
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01										TOTAL	
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains,		Action économique
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Equipements municipaux (2)		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RAR N-1 et reports	0,00	6 423,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 423,74
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	86 123,74	0,00	0,00	0,00	0,00	14 868,29	0,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	86 123,74	0,00	0,00	0,00	0,00	14 868,29	0,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	15 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 492,03
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	121 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

A1

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
Total dépenses d'investissement		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
Dépenses réelles		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	6 423,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 423,74
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	6 423,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 423,74
21	Immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
2184	Mobilier	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

RECETTES

RECETTES		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
Total recettes d'investissement		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
Recettes d'ordre		0,00	6 923,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,74
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 723,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 723,74
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 723,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 723,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
28182	Matériel de transport	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
28193	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	86 123,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03
Total dépenses de fonctionnement		0,00	86 123,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03
Dépenses réelles		0,00	79 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 568,29
011	Charges à caractère général	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6135	Localions mobilières	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
61551	Matériel roulant	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

## A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6257	Réceptions	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>64 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 800,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64111	Rémunération principale	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
64118	Autres indemnités	0,00	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 868,29</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 368,29</b>
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 868,29	500,00	0,00	0,00	0,00	15 368,29
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>6 823,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 823,74</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>3 723,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 723,74</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>3 723,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 723,74</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>
6911	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
<b>RECETTES</b>													
Total recettes de fonctionnement		0,00	121 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	144 492,03
<b>Recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>121 492,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 492,03</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	15 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 492,03
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	15 492,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 492,03
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
706	Prestations de services	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7474	Communes	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>86 123,74</b>	<b>86 123,74</b>
Dépenses de l'exercice	86 123,74	86 123,74
Dépenses à caractère général	7 400,00	7 400,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	64 800,00	64 800,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 723,74	3 723,74
023 Virement à la section d'investissement	3 200,00	3 200,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00	7 000,00
65 Autres charges de gestion courante		
•••	<b>121 492,03</b>	<b>121 492,03</b>
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>		
Recettes de l'exercice	<b>106 000,00</b>	<b>106 000,00</b>
70* Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 200,00	7 200,00
74* Dotations, subventions et participations	98 000,00	98 000,00
75* Autres produits de gestion courante	800,00	800,00
Restes à réaliser - reports	<b>15 492,03</b>	<b>15 492,03</b>
002 * Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défic)	15 492,03	15 492,03

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>CCAS - 77 - BUDGET CCAS BOIS LE ROI</b>	<b>BP</b>	<b>2019</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A1.1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	

**FONCTION 5 Interventions sociales**

CHAPITRES (1)	523 Actions en faveur des personnes en	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	14 868,29	14 868,29
Dépenses de l'exercice	14 868,29	14 868,29
65 Autres charges de gestion courante	14 868,29	14 868,29

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 523 5230 Services communs
<b>CHAPITRES</b>	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	14 868,29
Dépenses de l'exercice	14 868,29
65 Autres charges de gestion courante	14 868,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>43 500,00</b>	<b>43 500,00</b>
Dépenses de l'exercice	43 500,00	43 500,00
011 Charges à caractère général	43 000,00	43 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00	500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
Recettes de l'exercice	23 000,00	23 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 000,00	23 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 61	
	610 Services communs	
<b>CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>43 500,00</b>	<b>43 500,00</b>
Dépenses de l'exercice	43 500,00	43 500,00
011 Charges à caractère général	43 000,00	43 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00	500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
Recettes de l'exercice	23 000,00	23 000,00
70 Produits des services, du domaine et v	23 000,00	23 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	02 Administration générale du C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>6 923,74</b>	<b>6 923,74</b>
Dépenses de l'exercice	500,00	500,00
Non individualisées en opérations	500,00	500,00
21 Immobilisations corporelles	500,00	500,00
Restes à réaliser - reports	6 423,74	6 423,74
Non individualisées en opérations	6 423,74	6 423,74
001 Solde d'exécution de la section d'investis	6 423,74	6 423,74
RECETTES TOTALES (2)	6 923,74	6 923,74
Recettes de l'exercice	6 923,74	6 923,74
Non affectées aux opérations	6 923,74	6 923,74
021 Virement de la section de fonctionnement	3 723,74	3 723,74
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	3 200,00	3 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b>			18/06/1999
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT): 762,25€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres immo corporelles	10	18/06/1999
Linéaire	Autres immo corporelles	2	18/06/1999
Linéaire	Autres immo corporelles	15	18/06/1999
Linéaire	Autres instal techniques	6	18/06/1999
Linéaire	Frais d'études	2	18/06/1999
Linéaire	Frais recherche/développement	2	18/06/1999
Linéaire	Licences	2	18/06/1999
Linéaire	Matériel de transport	10	18/06/1999
Linéaire	Matériel informatique	5	18/06/1999
Linéaire	Mobilier	10	18/06/1999

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS - 77 - BUDGET CCAS BOIS LE ROI

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	2	2	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1	1	0	0	0
<b>EMPLOIS NON CITES (k)(5)</b>		0	0	0	0	0	0
dgs	A	0	0	0	0	0	0
comptable	B	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		0	2	2	1	0	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 \* 8/12).

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Polices.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-4° : article 3, 1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-5° : article 3, 2ème alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-6° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-7° : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

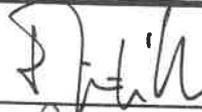
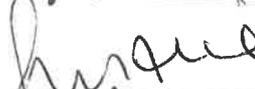
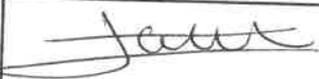
Présenté par le Le Président,  
A Bois-le-Roi, le 11/04/2019.....  
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 17   
Nombre de membres présents : 10   
Nombre de suffrages exprimés : 16   
VOTES : Pour : 12   
Contre : 1   
Abstention : 3

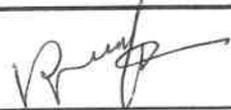
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session 11/04/2019  
A Bois-le-Roi, le 11/04/2019

Date de convocation : 05/04/2019

Les membres du Conseil d'administration,

David DINTILHAC, Le Président	
Marie-Hélène PRUZINA	
Anne DEKKER	
Michèle SALIOT	
Elisabeth BOYER	
David DE OLIVEIRA	
Camille GIRE	
Irène TEIXEIRA	
Catherine BETTINELLI	
Josiane BOSC	Absente excusée
Sandrine SIMON	
Jacques CHARBONNIER	
Raphaël JOUBEAUX	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Raymonde BURGEVIN	
Michel LEFEVRE	Po 
Delphine REDEKER	Pro 
Bruno MASCARO	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/06/2019, et de la publication le 25/06/2019

A Bois-le-Roi, le 25/06/2019...